

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 15 avril 2015 à 9 h 30

« Les indicateurs de suivi des retraites au fil des générations »

Document N° 5

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Indicateur de pension relative des 10 % des retraités les moins aisés

Laurianne Salembier (DREES)

Note de la DREES N° 15-24 (mars 2015)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**
**Sous-direction de l'observation de la
solidarité**

Bureau des retraites

Dossier suivi par : Laurianne Salembier

Tel : +33 (0) 1 40 56 81 88

Mél : <mailto:laurianne.salembier@sante.gouv.fr>

Paris, le 25 mars 2015

DREES-BRET N° 15-24

Chemin d'accès document :

Doc_04_DREES_pensions_des_moins_aisés_VF.docx

Note à l'attention du secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

Objet : Indicateur de pension relative des 10 % de retraités les moins aisés

A la demande du secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), cette note présente plusieurs indicateurs de pension relative des retraités les moins aisés et leur évolution au fil des générations.

Les résultats de cette étude sont basés sur l'Échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2012, conçu pour représenter les retraités des régimes de retraite français au 31/12/2012, et sur l'EIR 2008.

L'article 1 du décret n° 2014-654 du 20 juin 2014 relatif au comité de suivi des retraites définit des indicateurs de suivi à intégrer dans le rapport annuel du COR. L'un d'eux est défini comme : « Le rapport, par génération de retraités, pour l'ensemble des régimes de retraite légalement obligatoires, entre la valeur de la pension en deçà de laquelle se situent les 10 % de retraités les moins aisés, d'une part, et la valeur moyenne des pensions de l'ensemble des retraités, d'autre part. Ce rapport est présenté selon le genre. ».

Dans la suite de l'analyse, nous considérons la pension de droit direct, y compris majoration pour 3 enfants associée. L'analyse se concentre sur les générations paires, de celle née en 1926 à celle née en 1946, celles-ci étant en quasi-totalité parties à la retraite au 31/12/2012 (la génération 1946 ayant 66 ans à la fin 2012).

Dans une première partie, nous rappelons quelques résultats sur la distribution des montants de pension, avant de nous intéresser à l'évolution de cette distribution au fil des générations (partie 2). La partie 3 présente l'indicateur rapportant la valeur du premier décile à la moyenne des pensions nettes pour les retraités à carrière complète. Les parties 4 à 7 étudient différentes variantes de cet indicateur.

1. Distribution des pensions pour la génération 1946

En 2012, les retraités de la génération 1946 touchent une pension nette de droit direct tous régimes de 1 367 euros par mois en moyenne. Ce montant s'élève à 1 062 euros pour les femmes et 1 666 euros pour les hommes.

Les pensions sont très dispersées autour de cette moyenne. Ainsi, 10 % des femmes perçoivent une pension nette inférieure à 237 euros par mois et 10 % des hommes ont une pension inférieure à 414 euros. A l'inverse, 10 % des femmes ont une pension mensuelle supérieure à 2 048 euros et 10 % des hommes perçoivent un montant supérieur à 2 913 euros.

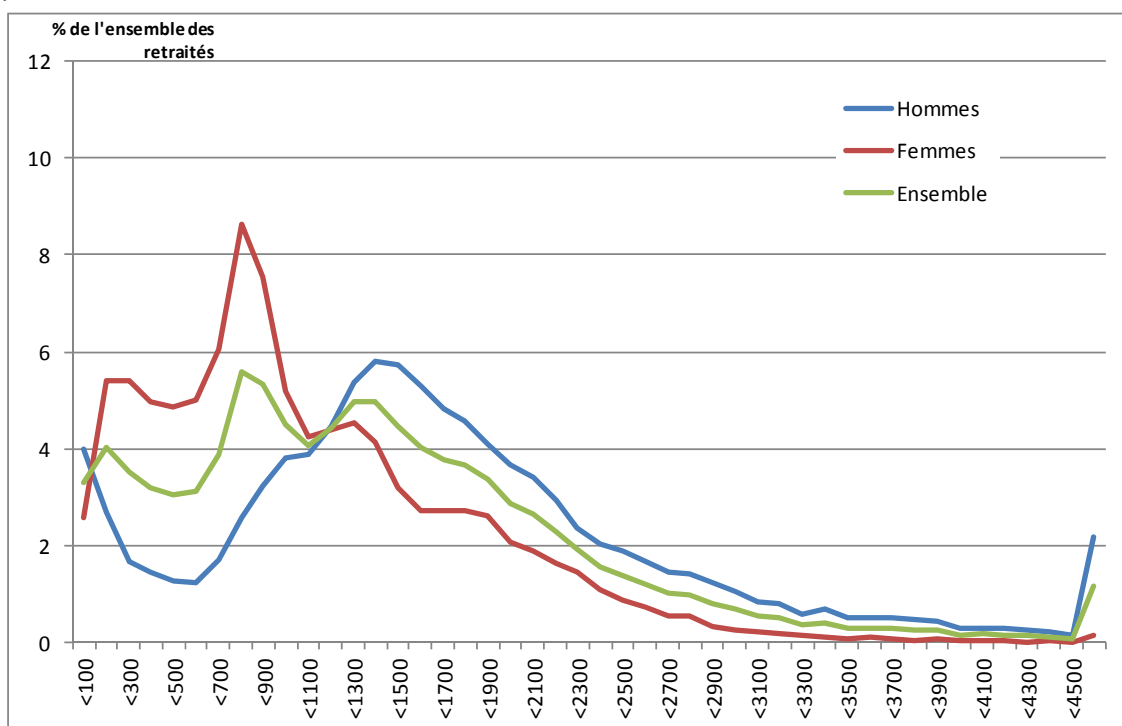
Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à disposer de faibles montants de pension (inférieurs à 1 000 euros). La distribution des montants de pension est marquée par un pic entre 700 et 800 € nets mensuels pour les femmes : 8,6 % d'entre elles perçoivent un montant de pension compris dans cette tranche. Le pic est moins marqué pour les hommes, et se situe entre 1300 et 1400 € nets mensuels : 5,8 % d'entre eux perçoivent un montant de pension dans cette tranche. Les femmes nées en 1946 sont plus nombreuses que les hommes à disposer de faibles pensions de retraite (graphique 1).

Si on se restreint aux retraités résidant en France fin 2012, les montants de pension sont moins dispersés, principalement pour les hommes. En effet, les résidents à l'étranger, majoritairement des hommes¹, perçoivent de très faibles montants de pension (graphique 2). Cependant, les pics observés précédemment pour les hommes et les femmes sont de même ampleur pour les retraités de droit direct résidant en France.

Si on se concentre sur les retraités ayant validé une carrière complète, seule une minorité de personnes perçoit une pension inférieure à 500 € par mois (graphique 3). Les pics de distribution sont plus marqués que pour l'ensemble des retraités, et concernent des montants de pension plus élevés d'une tranche. La distribution des pensions des retraités à carrière complète dans des régimes de salariés uniquement² (ensemble de la carrière au sein des régimes suivants : régime général, MSA salariés, Fonction publique ou régimes spéciaux) est très proche de celle de l'ensemble des retraités à carrière complète (graphique 4).

Quel que soit le champ retenu, les écarts selon le genre persistent.

Graphique 1 : Distribution de la pension de droit direct, nette des contributions sociales, y compris minima, pour l'ensemble des retraités de droit direct nés en 1946, fin 2012



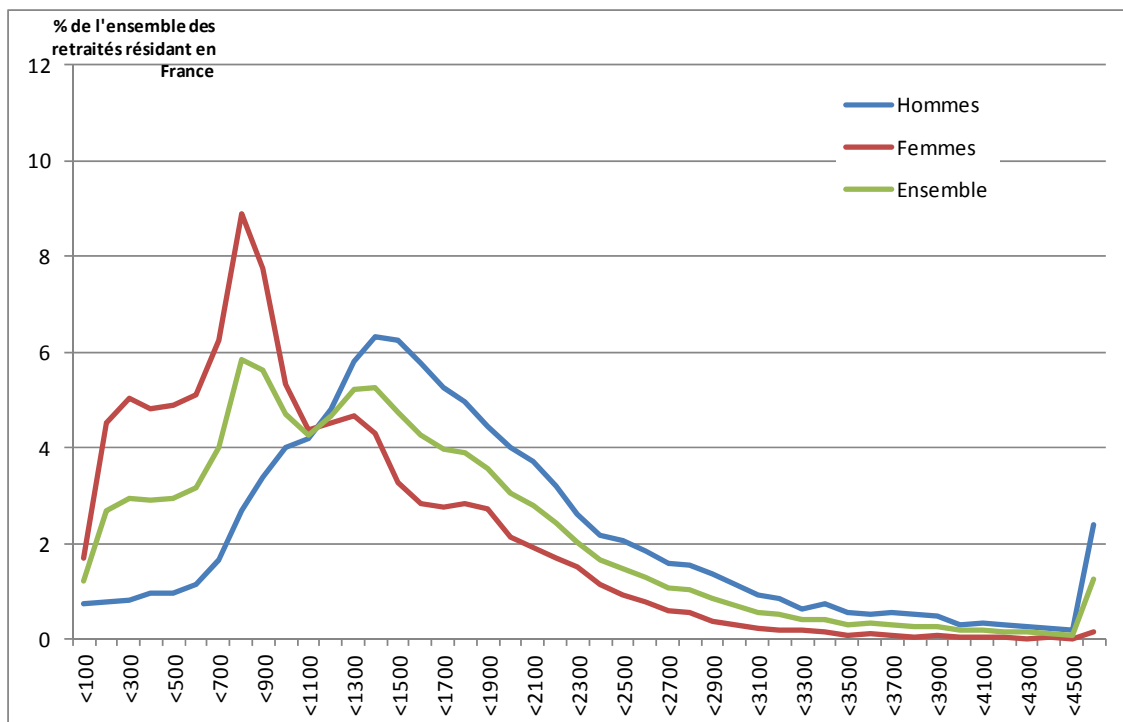
Champ : retraités de droit direct nés en 1946, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

¹ Sur la génération 1946, 71 % des retraités résidant à l'étranger au 31/12/2012 sont des hommes.

² 61 % des personnes à carrière complète nées en 1926 ont effectué l'ensemble de leur carrière dans des régimes de salariés uniquement. C'est le cas de 70 % pour celles nées en 1936, et de 80 % de celles nées en 1946.

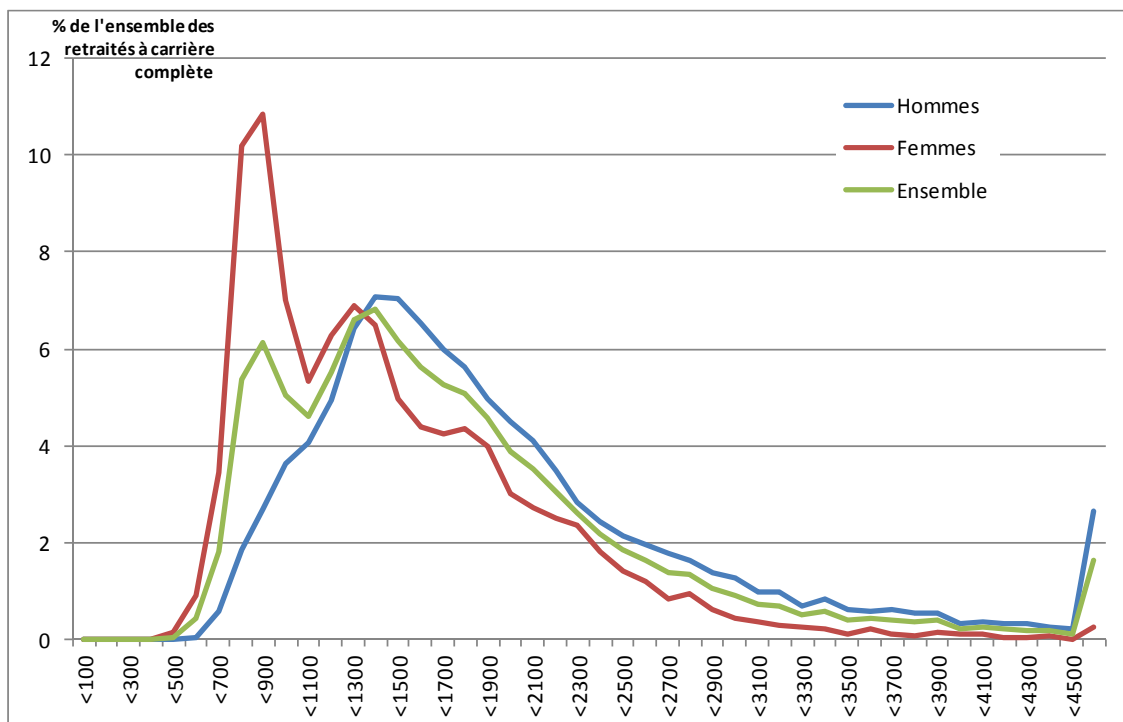
Graphique 2 : Distribution de la pension de droit direct, nette des contributions sociales, y compris minima, pour les retraités de droit direct résidant en France nés en 1946, fin 2012



Champ : retraités de droit direct nés en 1946 et résidant en France, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

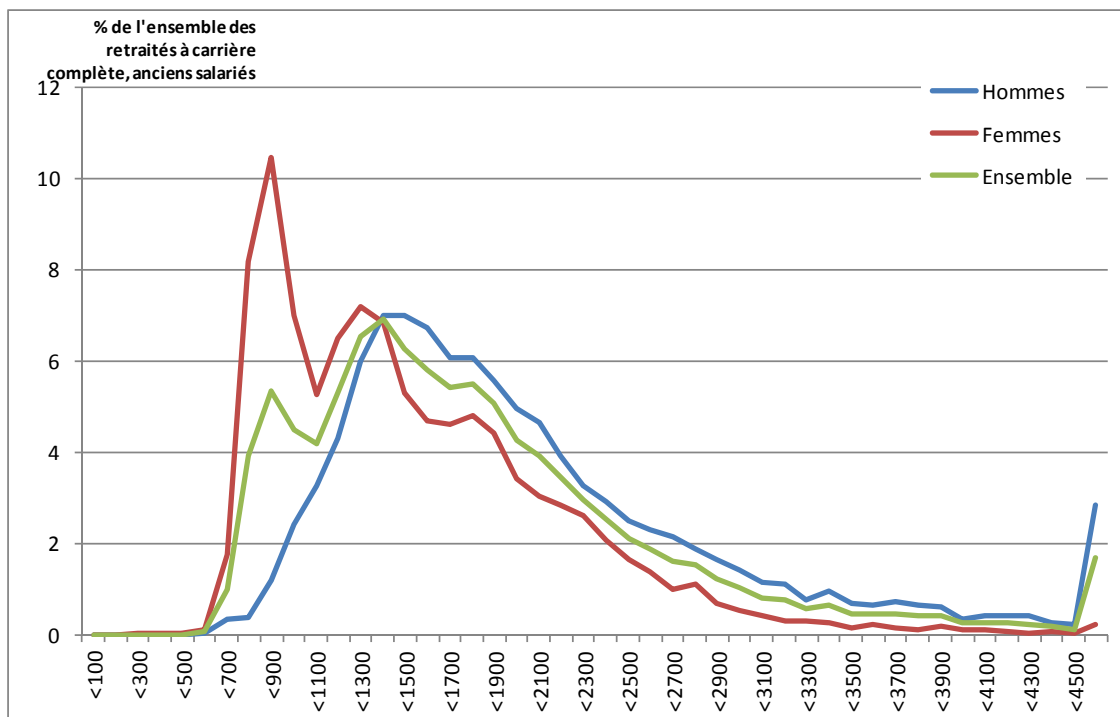
Graphique 3 : Distribution de la pension de droit direct, nette des contributions sociales, y compris minima, pour les retraités de droit direct à carrière complète nés en 1946, fin 2012



Champ : retraités de droit direct à carrière complète nés en 1946, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

Graphique 4 : Distribution de la pension de droit direct, nette des contributions sociales, y compris minima, pour les retraités de droit direct à carrière complète dans des régimes de salariés nés en 1946, fin 2012



Champ : retraités de droit direct nés en 1946, à carrière complète dans des régimes de salariés, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

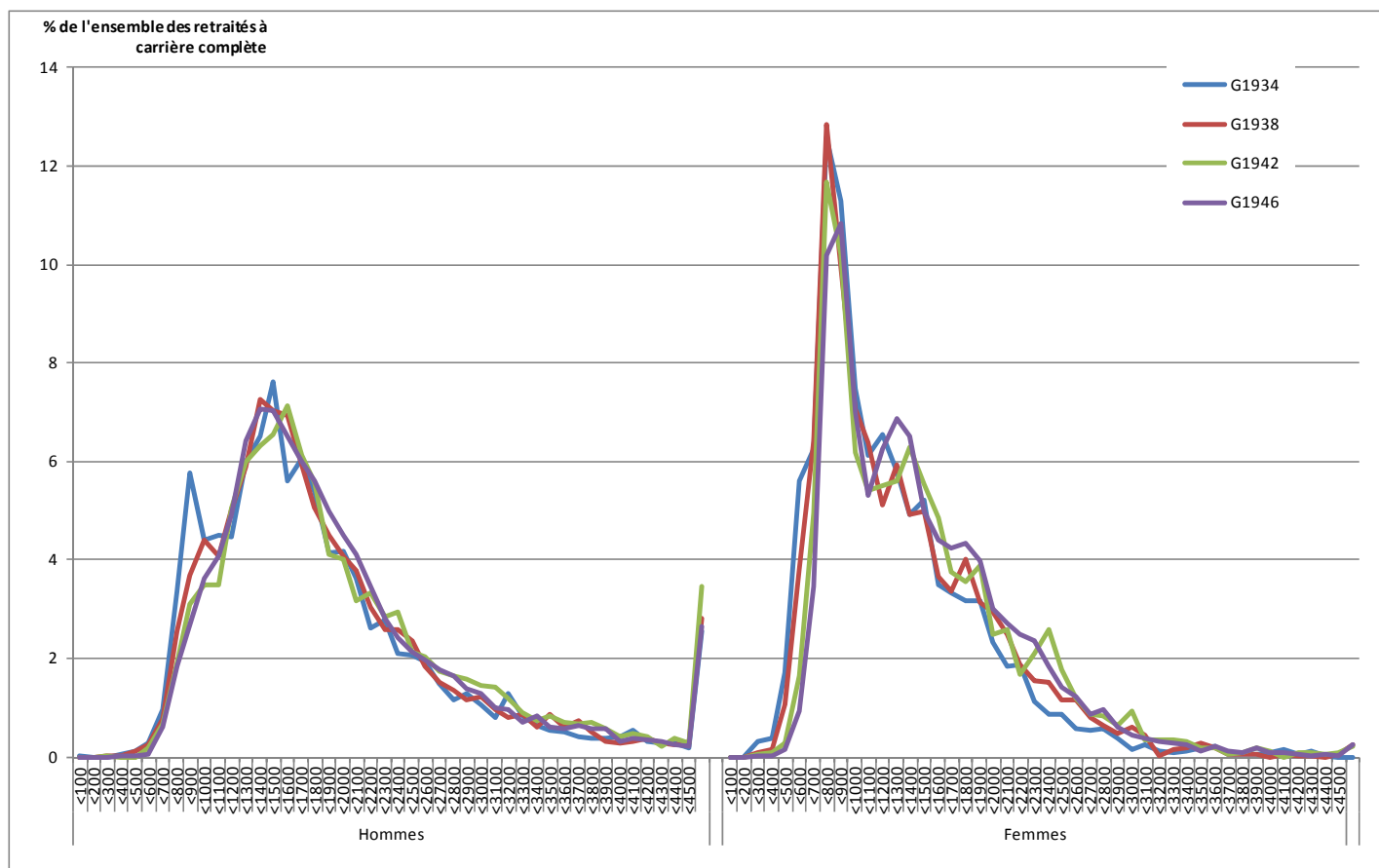
2. Évolution de la distribution des pensions au fil des générations

Les montants de pension nette augmentent au fil des générations : celle-ci s'élève en moyenne à 1 606 € par mois pour les retraités à carrière complète nés en 1934, contre 1 716 € pour ceux nés en 1946. Globalement, la part des hommes percevant de faibles montants de pension diminue et la part de ceux percevant des montants de pension élevés augmente. Ainsi, fin 2012, le seuil du premier décile de pension nette de droit direct est de 889 € pour les hommes nés en 1934, contre 1 028 € pour ceux nés en 1946. À l'inverse, le seuil du dernier décile passe de 3 038 € pour les hommes nés en 1934 à 3 098 € pour ceux nés en 1946. Cette augmentation des seuils du premier et du dernier décile est particulièrement prononcée pour les hommes dont le régime principal est le RSI (commerçants ou artisans) : pour ces derniers, le seuil du 1^{er} décile de pension nette passe de 824 € à 910 €, et le seuil du dernier décile passe de 1 614 à 2 293 €.

Cependant, cette augmentation des pensions au fil des générations n'est pas uniforme. Pour les hommes, le pic observé pour des montants de pension compris entre 800 et 900 € mensuels disparaît : 6 % des hommes nés en 1934 percevaient un montant de pension compris dans cette tranche, contre 3 % des hommes nés en 1946 (graphique 5). Cette baisse s'explique par la forte diminution du nombre d'anciens non-salariés agricoles parmi les retraités. C'est parmi eux que le pic de distribution entre 800 et 900 € s'observe le plus fréquemment : les anciens non-salariés de la génération 1934 sont 40 % à percevoir un montant de pension dans cette tranche, et ceux de la génération 1946 sont 28 % (Annexe 1). Le pic de distribution observé aux alentours de 1 400 € pour les hommes de la génération 1934, au contraire, se maintient.

Pour les femmes, les messages sont similaires : 10 % des femmes nées en 1934 perçoivent moins de 640 € de pension mensuelle, le seuil du premier décile étant de 763 € mensuels pour celles de la génération 1946. À l'inverse, 10 % des femmes nées en 1934 perçoivent plus de 2 016 € de pension mensuelle, ce seuil étant de 2 293 € pour celles nées en 1946. Les montants de pension nette perçus par les femmes ont crû plus rapidement que ceux des hommes au fil des générations : les politiques publiques destinées à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, la participation croissante des femmes au marché du travail depuis l'après-guerre ainsi que la hausse de leur niveau de qualification ont contribué à réduire les écarts entre hommes et femmes au fil des générations (cf. Collin, « Retraites : les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes en 2012 », *Études et Résultats* n°904, DREES, 2015).

Graphique 5 : Distribution des montants nets de pension de droit direct (y compris minima), pour les retraités à carrière complète de plusieurs générations



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

3. Indicateur de pension relative des 10 % de retraités les moins aisés

Dans cette partie, nous analysons le rapport entre la valeur du premier décile et la moyenne des pensions nettes des retraités ayant eu une carrière complète. Nous déclinons également cet indicateur par sexe. Afin de prendre en compte les écarts existant entre les hommes et les femmes, le dénominateur (moyenne des pensions) est calculé tout sexe confondu, même dans les indicateurs par sexe : seul le numérateur change³.

L'indicateur retenu est assez inhabituel pour mesurer les inégalités et n'est pas homogène car il mélange deux indicateurs aux propriétés statistiques différentes, la moyenne et le décile. Par rapport aux indicateurs classiques, il se présente de façon « inversée » : une valeur faible de cet indicateur correspond à une valeur élevée d'inégalités ou une dispersion élevée. Enfin, il décrit davantage le bas de la distribution, que son ensemble. Les études statistiques recourent plus fréquemment au rapport entre des déciles de population comme par exemple D9/D1 (rapport entre le montant au-delà duquel se situent les personnes les plus aisées (D9) et celui en-deçà duquel se situent les personnes les moins aisées (D1)) ou au rapport S80/S20 (rapport entre le montant moyen détenu par les 20 % des personnes les plus aisées et le montant moyen détenu par les 20 % les plus modestes). S'agissant de mesure des inégalités pour lesquelles on cherche à positionner deux sous-populations, des indicateurs alternatifs homogènes sont proposés à la fin de la note, en variante.

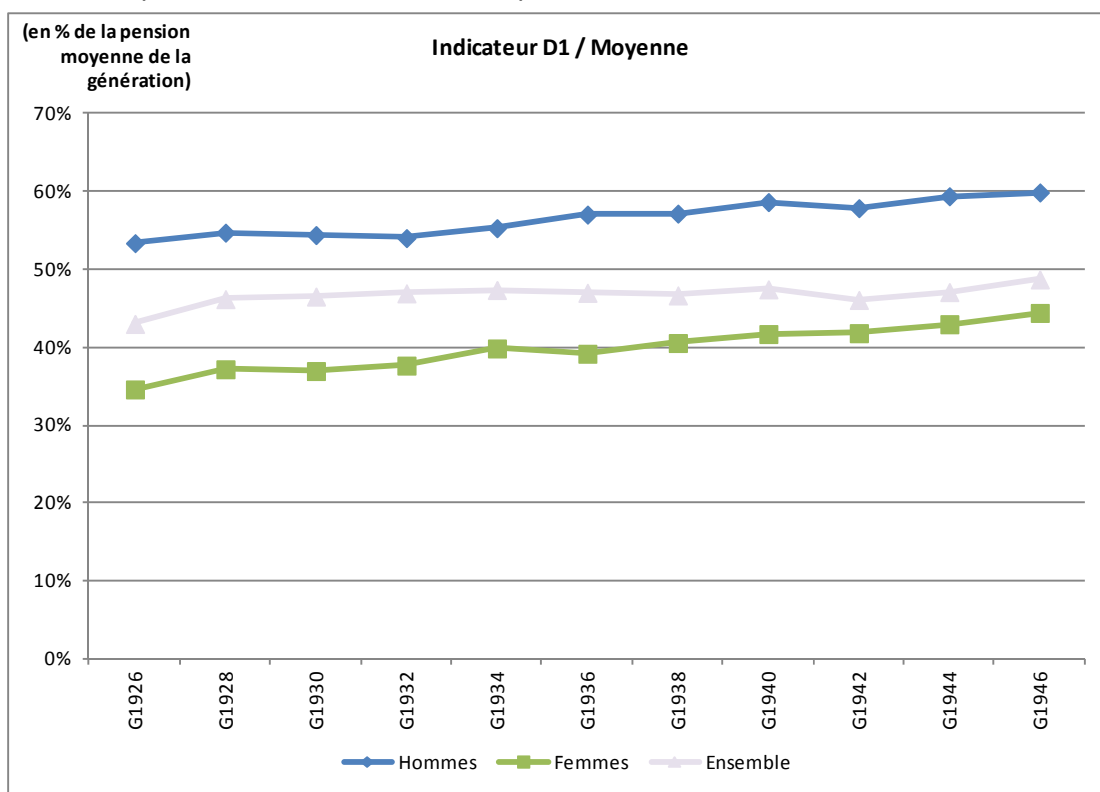
Les retraités de droit direct, nés en 1926 et ayant une carrière complète, perçoivent en moyenne 1 543 € par mois de pensions nette (y compris minima). Le seuil en deçà duquel se trouvent les 10 % d'hommes les

³ De ce fait, les indicateurs déclinés sur les hommes (respectivement sur les femmes) ne fournissent pas d'information directe sur les inégalités parmi les hommes (respectivement parmi les femmes).

moins aisés (1^e décile) est égal à 53 % de ce montant de pension net, et le seuil du 1^e décile des pensions des femmes représente 35 % du montant de pension moyen (graphique 6).

L'indicateur rapportant le seuil du 1^e décile à la pension moyenne tout sexe confondu, est ainsi plus bas pour les femmes que pour les hommes. Pour les hommes comme pour les femmes, les inégalités de pension ont au regard de cet indicateur légèrement diminué entre la génération 1926 et la génération 1946 : le seuil du 1^e décile des pensions des hommes passe de 53 % de la pension moyenne perçue par les retraités de la génération 1926 à 60 % pour la génération 1946, et pour les femmes le seuil du 1^e décile passe de 35 % de la pension moyenne des retraités nés en 1926, à 44 % pour la génération 1946.

Graphique 6 : Évolution au fil des générations de l'indicateur calculé sur les montants nets de pension de droit direct, pour les retraités à carrière complète



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

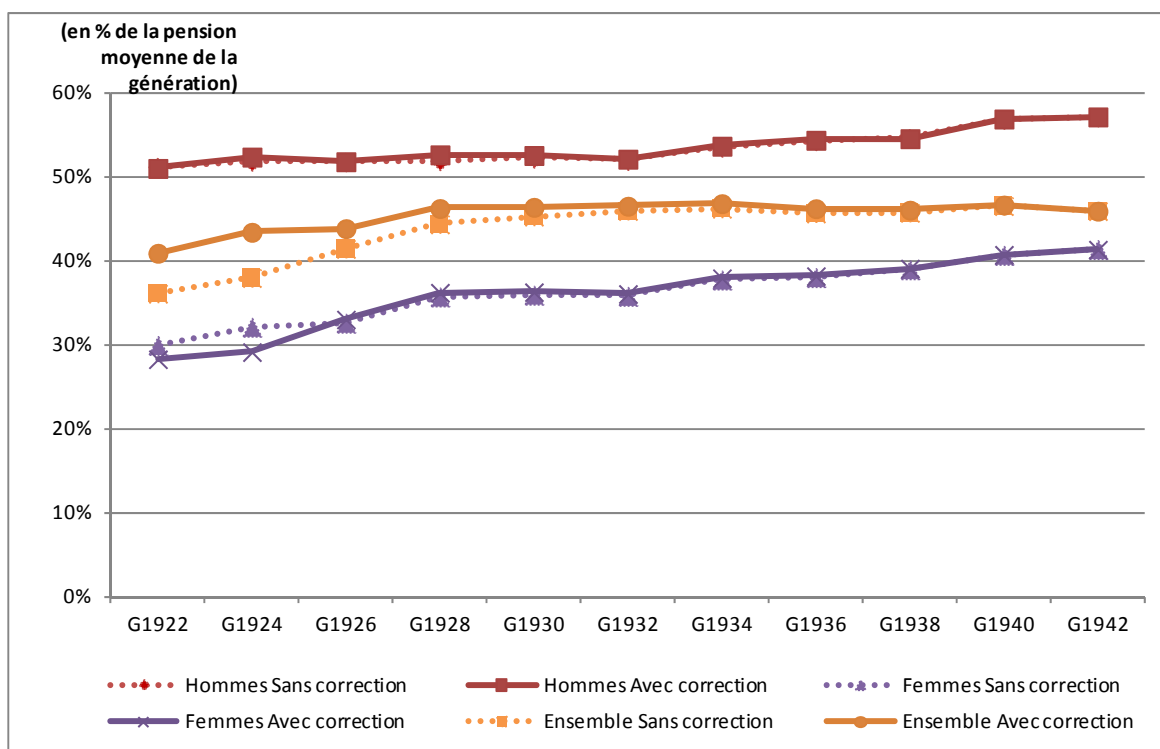
Ces évolutions de l'indicateur sont à nuancer. En effet, les personnes nées en 1926 ont 86 ans au 31/12/2012 et une partie des personnes de cette génération sont décédées avant l'âge de 86 ans et ne font donc plus partie du champ de l'EIR. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que le montant moyen de pension mesuré ainsi était biaisé dans la mesure où les personnes ayant de faibles pensions ont une probabilité plus forte de décéder plus jeune (cf. notamment Andrieux et Chantel, « Espérance de vie, durée passée à la retraite », *Dossier Solidarité et Santé* n°40, DREES, 2013 ; et Aubert et Christel-Andrieux, « La mortalité différentielle des retraités », *Document de travail* n°100, DREES, 2010). Si on corrigeait les résultats en prenant en compte cette mortalité différentielle, l'indicateur de pension relative des retraités les moins aisés ne serait pas modifié pour les hommes mais il serait moins élevé pour les femmes des générations les plus anciennes⁴. Pour l'ensemble des hommes et des femmes, la correction de la mortalité différentielle réduit les inégalités apparentes parmi les générations anciennes. La correction donne plus de poids aux pensions des hommes (car ils décèdent plus tôt que les femmes), qui ont des pensions en

⁴ Ces résultats peuvent sembler contradictoires avec ceux présentés dans le graphique 12 du document de travail n°100 de la DREES, où l'effet de la correction est plus important pour les hommes sur la pension moyenne. Toutefois, l'indicateur regardé ici est différent. Pour la génération 1926, la correction de la mortalité différentielle a un effet proportionnellement plus important sur le niveau du premier décile des femmes que sur celui des hommes. Dans le même temps, la pension moyenne tout sexe confondu diminue également après correction de la mortalité différentielle, mais moins fortement que le premier décile des femmes.

moyenne plus élevée que les femmes (graphique 7). De ce fait, en tenant compte de la mortalité, les inégalités se réduiraient moins au fil des générations.

Les personnes ayant les plus faibles montants de pension ayant une espérance de vie plus faible⁵, la correction de la mortalité diminue les montants de pension (que ce soit le montant moyen ou le seuil du 1^e décile pour les hommes comme pour les femmes). Mais, globalement, le seuil du 1^e décile pour l'ensemble de la génération augmente si on prend en compte la correction. En effet, celle-ci compense la surmortalité des hommes par rapport aux femmes dont les montants moyens de pension sont plus élevés.

Graphique 7 : Impact de la correction de la mortalité différentielle, sur l'évolution des inégalités de montants de pension au fil des générations



Champ : Retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2008.

Source : EIR 2008 de la DREES

La mesure des dispersions est sensible à l'indicateur choisi : le résultat peut différer selon qu'on prenne pour référence le montant de pension moyen ou médian des retraités, le montant brut ou net des contributions sociales, selon qu'on inclut ou non les minima (minimum contributif, minimum garanti), selon le champ retenu, etc. L'évolution de l'indicateur précédemment présenté est, dans la suite de cette note, comparée à différentes variantes.

4. Variantes de champ

Le niveau et l'évolution de l'indicateur rapportant le seuil du 1^e décile au montant moyen des pensions nettes est très sensible au champ retenu (graphique 8⁶). Les inégalités de pension sont plus importantes sur le champ de l'ensemble des retraités de droit direct que sur le champ des retraités à carrière complète, cette différence étant très marquée pour les hommes.

Les inégalités de montants de pension sont également beaucoup plus fortes parmi l'ensemble des retraités de droit direct que parmi les retraités résidant en France. En effet, les retraités résidant à l'étranger, très majoritairement des hommes, ont des niveaux de pensions très faibles – en grande partie du fait de leurs durées validées plus courtes en moyenne. L'évolution des inégalités diffère pour les hommes entre ces deux

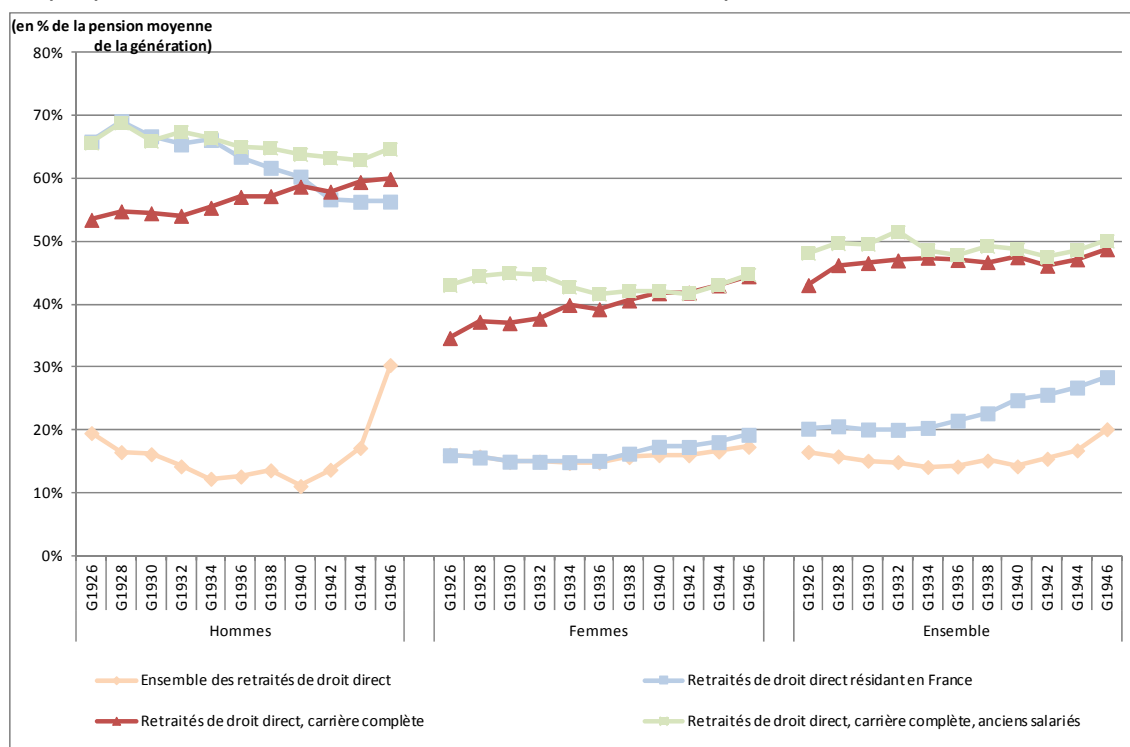
⁵ V. Andrieux et C. Chantel, « Espérance de vie, durée passée à la retraite », Dossier Solidarité et Santé n°40, juin 2013.

⁶ Sur tous les graphiques qui suivent, l'indicateur de référence analysé à la partie 3 est représenté en rouge.

champs : pour les retraités de droits directs, les inégalités ont diminué entre les générations 1926 et 1946, alors que pour ceux résidant en France, elles ont augmenté.

Au sein des retraités à carrière complète dans les régimes de salariés uniquement⁷, les inégalités sont plutôt stables au fil des générations, pour les hommes comme pour les femmes. L'intérêt de ce champ et qu'il permet de s'affranchir des effets de composition salariés/non salariés au fil des générations, et de leur effet sur le seuil du 1^e décile de pension nette.

Graphique 8 : Évolution de l'indicateur, selon différents champs



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle. Montants nets des pensions de droit direct (y compris minima).

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

5. Prise en compte ou non des minima (minimum contributif, minimum garanti)

Le fait de prendre en compte les montants des minima de pension⁸ dans le montant de pension net de droit direct donne une mesure des inégalités de pension plus faible pour les femmes qu'en ne les prenant pas en compte (graphique 9). En excluant les minima, les inégalités se réduisent en outre moins vite pour les femmes qu'en les incluant⁹. A titre d'illustration, la part de femmes bénéficiaires d'un minimum de pension s'est accrue au fil des générations étudiées : de 34 % pour la génération 1926 à 45 % pour la génération 1946.

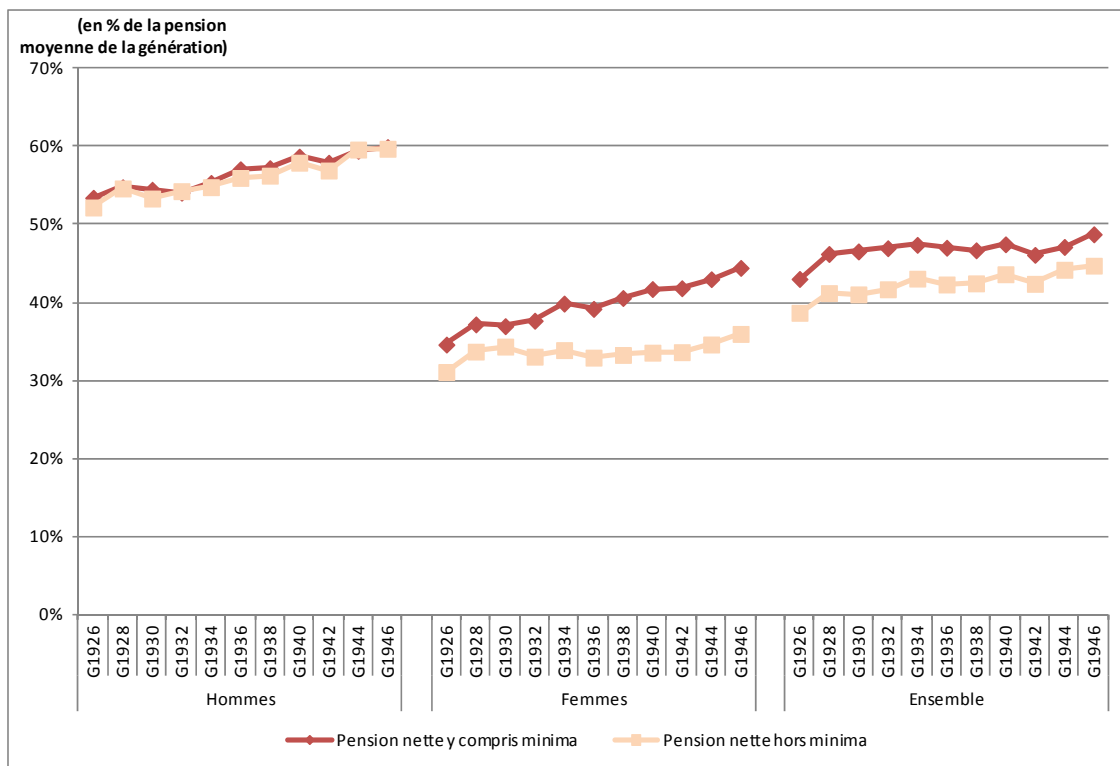
Pour les hommes, les courbes d'évolution de l'indicateur se confondent.

⁷ Ensemble de la carrière au sein des régimes suivants : régime général, MSA salariés, Fonction publique ou régimes spéciaux

⁸ Minimum contributif, minimum garanti et pension minimale de référence.

⁹ Comme vu précédemment, la mortalité – non corrigée ici – peut avoir un impact différencié sur ces deux indicateurs.

Graphique 9 : Évolution de l'indicateur de pension relative des retraités les moins aisés, y compris ou hors minima



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle. Montants nets des pensions de droit direct.

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

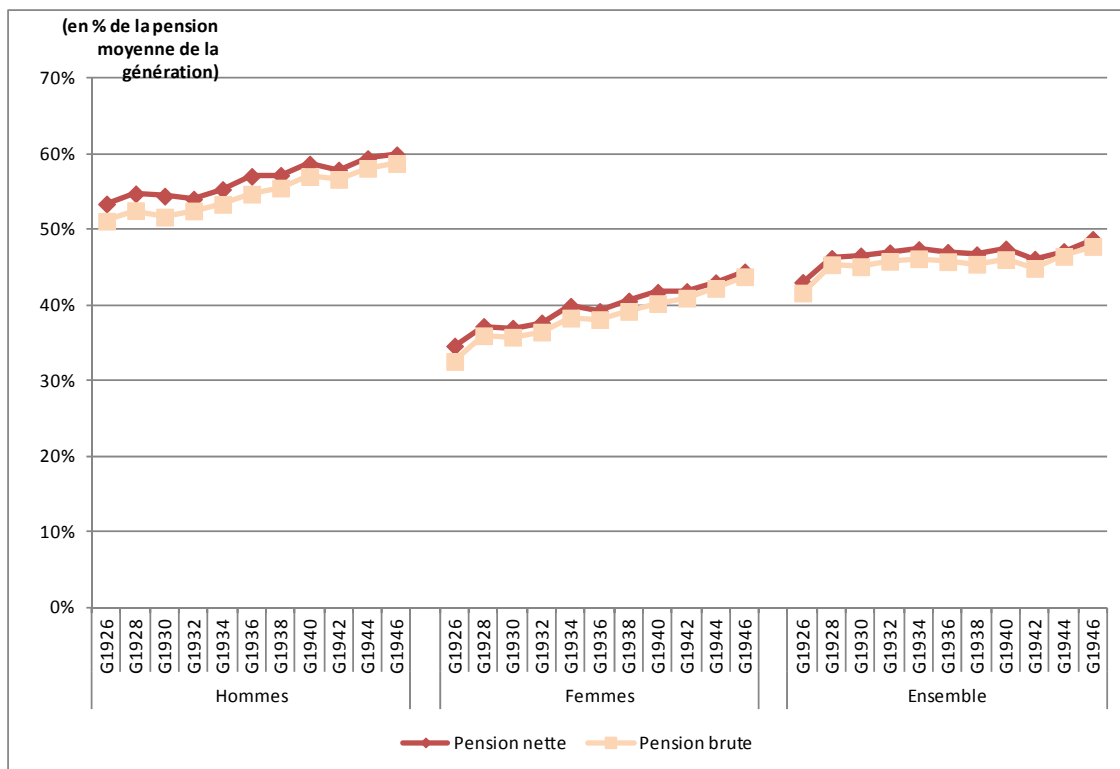
Source : EIR 2012 de la DREES

6. Déduction ou non des contributions sociales

Déduire ou non les contributions sociales du montant de pension de droit direct ne change pas l'évolution de l'indicateur (graphique 10). Les inégalités sont légèrement moins fortes en se basant sur les montants de pension nette : les personnes percevant les plus faibles montants de pension ont des taux de contributions sociales plus faibles¹⁰.

¹⁰ Selon l'EIR 2012, 55 % des retraités de la CNAV sont assujettis à la CSG à taux plein, 14 % à taux réduit et 31 % en sont exonérés.

Graphique 10 : Évolution de l'indicateur calculé sur les montants de pension, déduits ou non des contributions sociales



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle. Montants des pensions de droit direct (y compris minima).

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

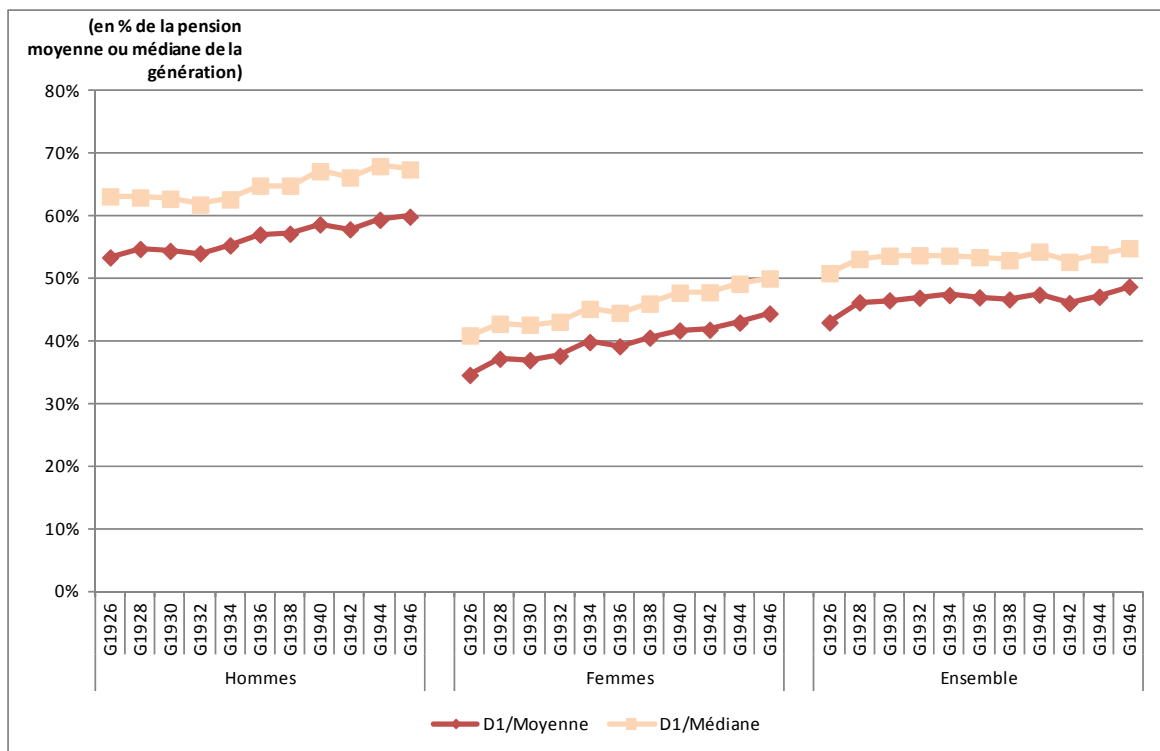
Source : EIR 2012 de la DREES

7. Variantes de numérateur ou de dénominateur

De même, se référer au montant de pension médian plutôt qu'au montant de pension moyen, ou comparer le montant de pension moyen de l'ensemble de la population au montant moyen des pensions perçues par les 10 % de personnes les moins aisées, change le niveau de l'indicateur. Se concentrer sur le quart de la population les moins aisés plutôt que sur les 10 % les moins aisés le modifie également (graphiques 11 et 12). Par ailleurs, tous sexes confondus, alors que l'indicateur de référence (fondé sur le seuil du premier décile) apparaît plutôt constant entre les générations 1928 et 1940, les variantes de numérateur étudiées (moyenne au sein du premier décile, seuil du premier quartile, moyenne au sein du premier quartile) présentent toutes un profil à la hausse (traduisant donc une baisse des inégalités).

En ce qui concerne les variantes de dénominateur, pour les hommes comme pour les femmes, le sens des évolutions n'est pas modifié par les variantes. La moyenne étant plus sensible aux valeurs élevées, la remplacer par la médiane conduit à augmenter la valeur de l'indicateur.

Graphique 11 : Évolution de l'indicateur calculé sur les montants de pension, selon qu'on se réfère au montant de pension moyen ou au montant de pension médian

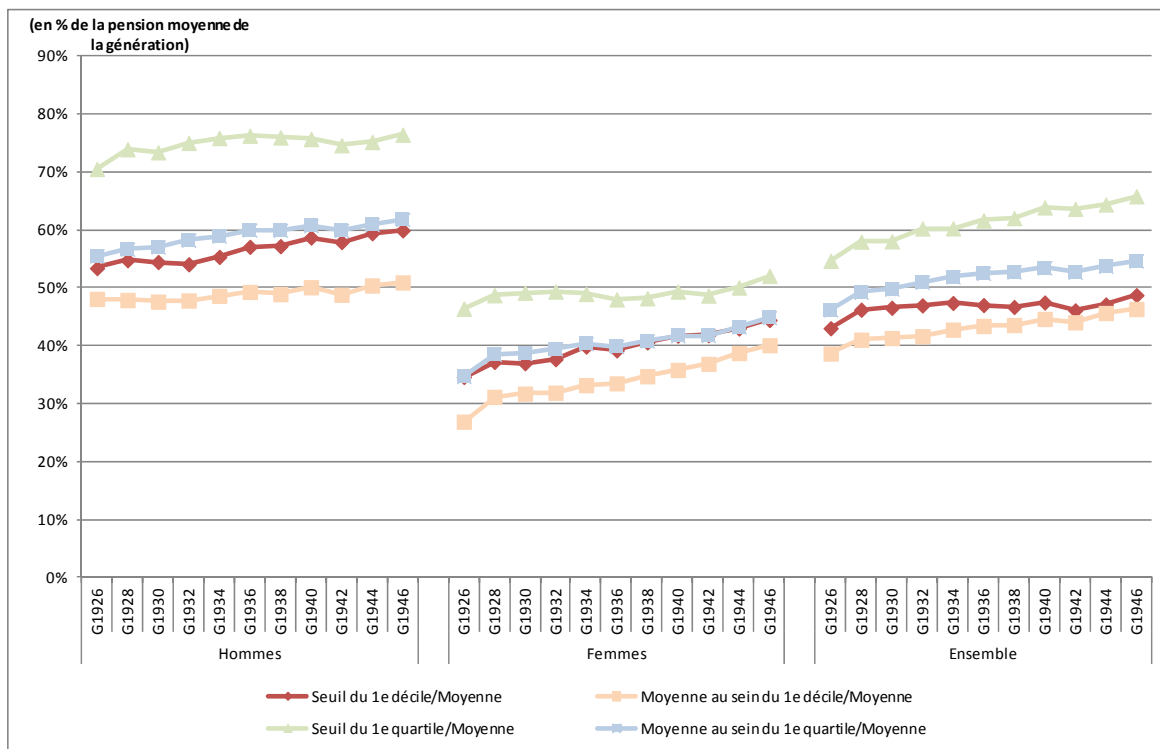


Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle. Montants nets des pensions de droit direct (y compris minima).

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

Graphique 12 : Évolution de l'indicateur selon le choix de représentation du bas de la distribution



Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle. Montants nets des pensions de droit direct (y compris minima).

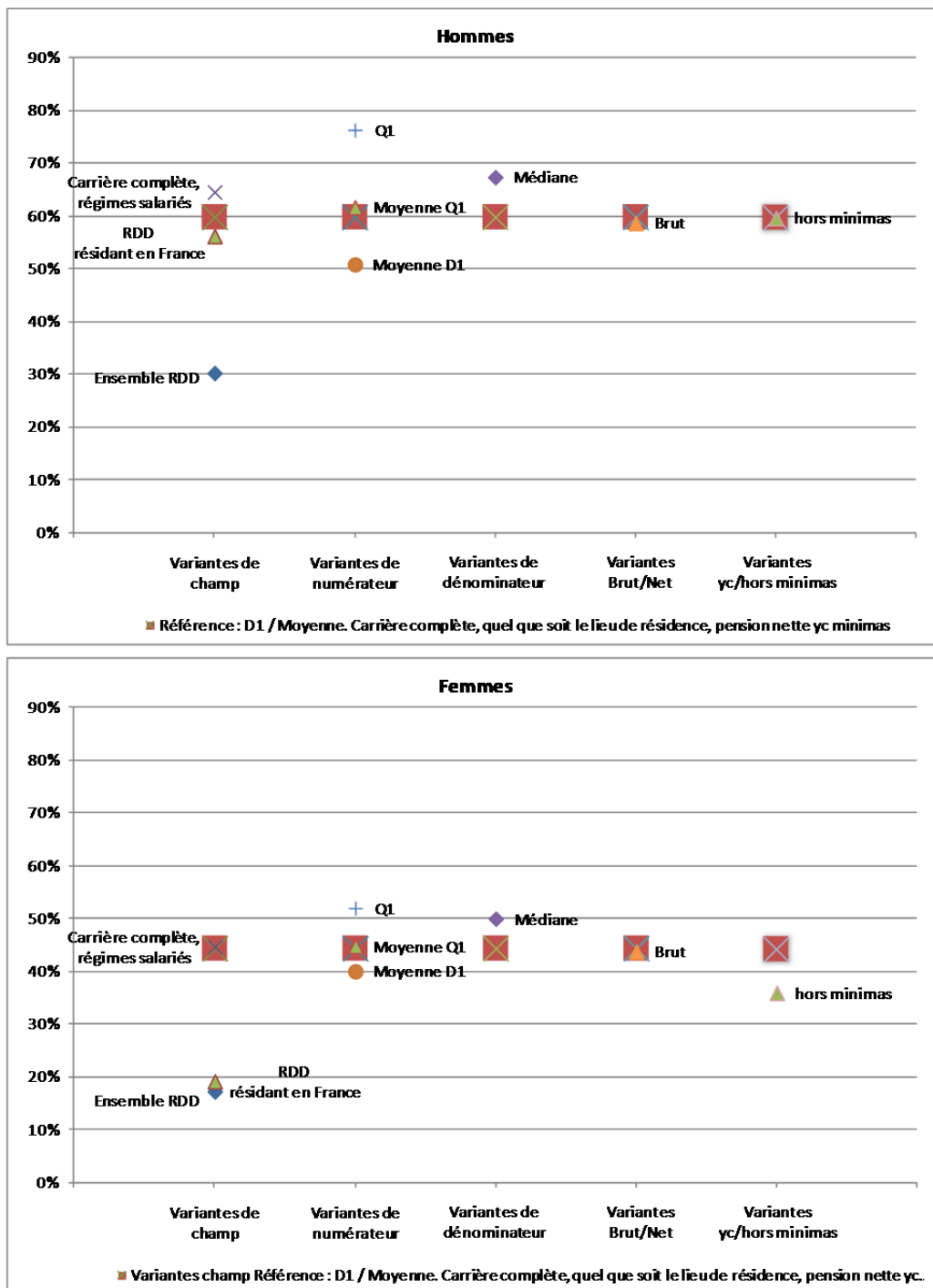
Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

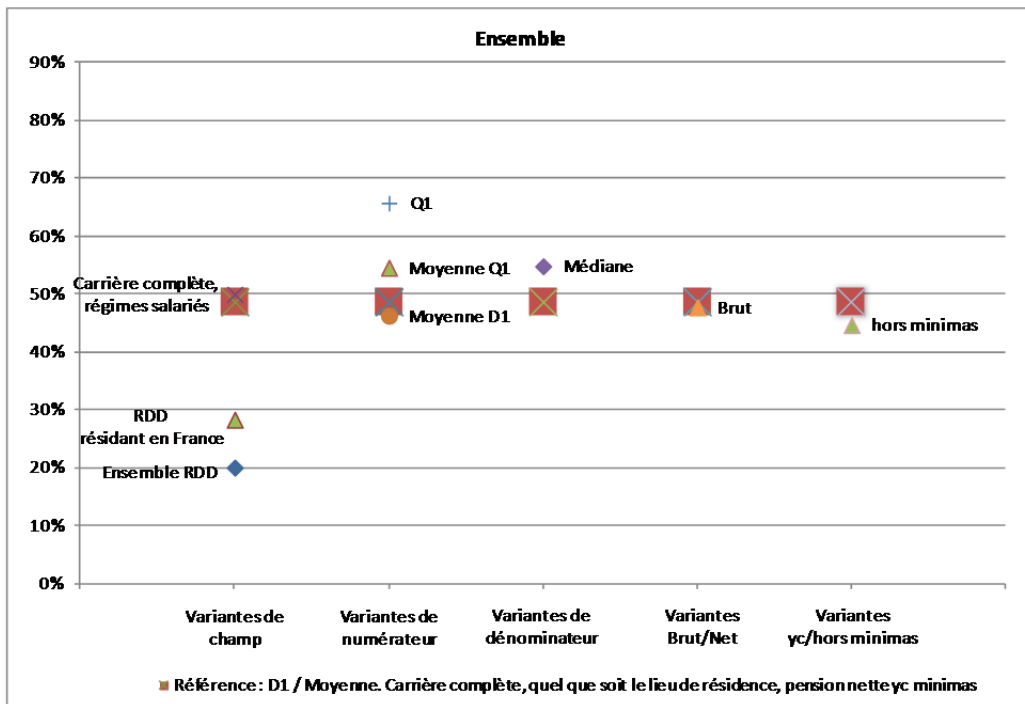
Source : EIR 2012 de la DREES

8. Synthèse

Pour toutes les variantes de l'indicateur, excepté les variantes de champ, seul le niveau de l'indicateur varie (graphique 13). L'évolution des différents indicateurs est en revanche très proche : les inégalités se réduisent au fil des générations, pour les hommes comme pour les femmes.

Graphique 13 : Variantes de calcul de l'indicateur, pour la génération 1946





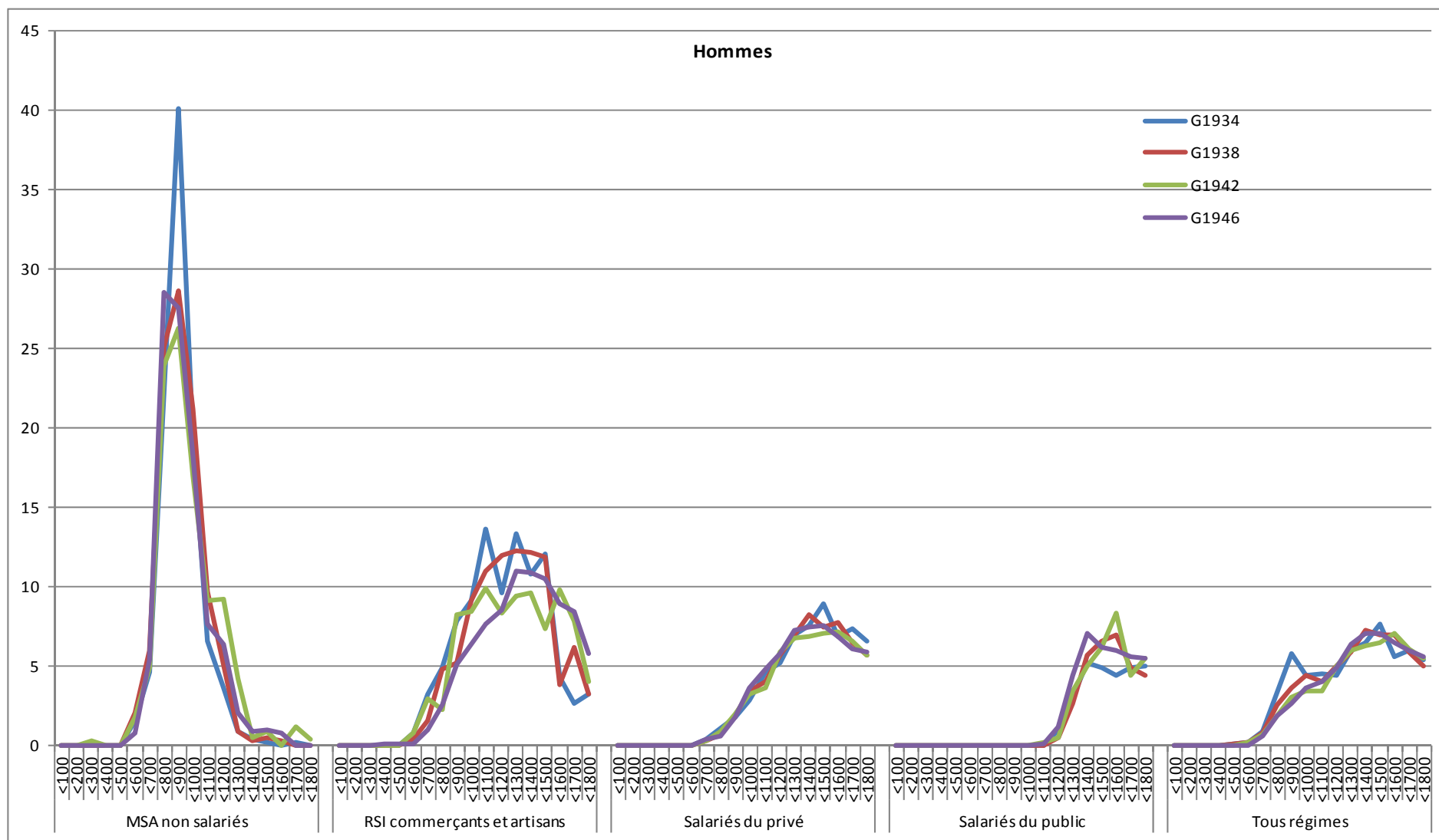
* RDD = Retraités de droit direct

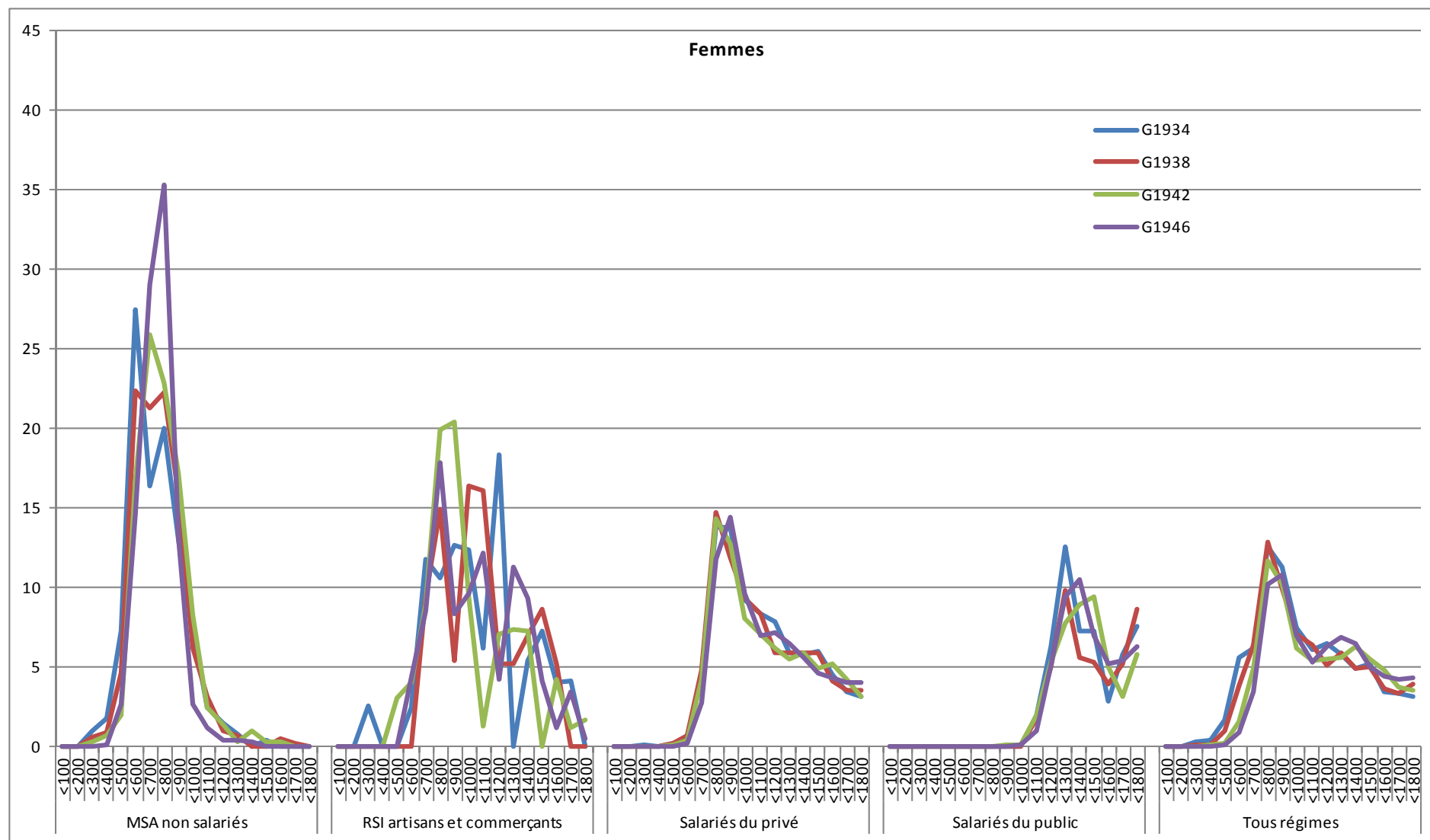
Note : pondérations non corrigées de la mortalité différentielle.

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES

Annexe 1 : Évolution des distributions des montants de pension au fil des générations, par sexe et par régime, pour les faibles montants (inférieurs à 1 800 €)





Note : Il s'agit des montants de pension nette de droit direct, y compris minima, selon le régime principal de l'assuré (en termes de durée d'assurance validée). Pondérations non corrigées de la mortalité différentielle.

Champ : retraités de droit direct à carrière complète, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2012.

Source : EIR 2012 de la DREES